



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 30 Novembre 2017

Question n°19

Opération Composteur / lombricomposteur 2018

L'an deux mille dix-sept, le **30 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 16 Novembre 2017.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 était représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Francis LIECHTELE, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD.

Etait représenté : Raymond TROMMENSCHLAGER pour Eliane FARNY, Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER.

Avait donné procuration : Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Gilles HEINRICH à Patrick MIESCH

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER.

Etaient Absents : Didier SANSIG, Alphonse M'BOUKOU, Jean PAOLI, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MILLE

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 16 Novembre 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Le SICTOM, dans le cadre de son programme ZDZG, souhaite effectuer une nouvelle opération composteurs pour l'année 2018 selon les mêmes modalités que précédemment, soit 1/3 pris en charge par le SICTOM, 1/3 par la COMCOM et 1/3 par l'utilisateur.

A titre de nouveauté, les lombricomposteurs seront également proposés.

Les 3 Communautés de Communes membres du SICTOM ont émis un avis positif au renouvellement de cette opération en 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser l'opération composteur pour l'année 2018 et d'autoriser le Président à exécuter l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH



The stamp is circular with a blue border. The text inside the border reads 'Syndicat Intercommunal' at the top, 'Zone Sous-Vosgienne' in the center, and 'Ordures Ménagères' at the bottom. There are two small stars on either side of the center text.